

Plan Stratégique Transversal du C.P.A.S.

VOLET EXTERNE

En fonction de la déclaration de politique sociale approuvée par le Conseil de l'Action sociale du 04/02/2019 :

1) Etre un CPAS qui, via la réponse à l'appel à projet pour un Plan d'action préventive en matière d'énergie (PAPE), adopte une politique préventive en matière d'énergie

1.1 Informer les publics cibles aux économies en matière d'énergie

- Accompagner les ménages en matière d'achats électroménagers au niveau de la consommation énergétique des appareils (frigos, congélateur, machine à laver, chaudière, ...) et de la nécessité du ménage,
- Accompagner les ménages quant aux questions et aux contrats avec les fournisseurs d'électricité / apporter une aide en cas de problématique avec les fournisseurs d'électricité (coupure, compteur à budget, ...)
- Accompagner les ménages en les aidant à avoir une lecture correcte de leurs factures énergétiques (tarifs, volume de consommation, suivi de corrections si nécessaire, ...)

1.2 Sensibiliser les publics cible à l'utilisation responsable de l'énergie

- Organiser des séances d'informations participatives en partenariat avec le Guichet de l'énergie ou d'autres services sur l'utilisation responsable de l'énergie
- Publier un folder reprenant les bonnes pratiques à adopter dans son habitation en matière d'énergie

1.3 Construire un réseau de partenaire dans le cadre de la consommation énergétique

- Réunir les différentes associations ou partenaires en lien avec les questions énergétiques pour mettre en place des actions de sensibilisation
- Echanger sur les possibilités de mise en place d'animations pour enfants dans les écoles sur la consommation responsable des énergies

1.4 Informer les publics cibles sur les possibilités de réduction de leurs coûts énergétiques

- Informations sur les possibilités au niveau MEBAR (Aide à l'investissement – Energie pour les ménages à revenu modeste)

- Informations sur les autres possibilités d'octroi de primes/réductions dans le cadre énergétique

2) Etre un CPAS qui facilite l'insertion socio-professionnelle de ses bénéficiaires en tenant compte des capacités professionnelles et sociales de chacun et ce principalement pour les moins de 25 ans

2.1 Faire un état des lieux des besoins en matière de formations/emplois des employeurs de la région et des ressources des bénéficiaires du RI (en collaboration avec le PCS)

- Organiser une rencontre avec les différents employeurs potentiels de la région afin de connaître leurs besoins en termes de profil d'employés/ouvriers
- Rencontrer les responsables de formation sur la commune ou la Province pour adapter les propositions de formation aux demandes des employeurs potentiels
- Informer le public cible des propositions de formation ou d'emploi sur la commune et la région via une plate-forme (facebook ?, ...)

2.2 Construire un réseau de partenaire dans le cadre de l'insertion socio-professionnelle du public cible

- Organiser des réunions de coordination rassemblant les différents partenaires en matière d'insertion socio-professionnelle (Forem, ALE, associations, ...) ou de projets (Plan de Cohésion social, GAL, ...)

2.3 Maintenir et développer les mises à l'emploi via les articles 60 et 61

- Développer et aller à la rencontre de nouveaux partenaires au niveau mise à l'emploi article 60 et 61 via des séances d'informations
- Mettre en place une séance d'information ou un canevas (folder) pour les personnes après leur contrat article 60 ou 61

3) Etre un CPAS qui élargit son offre de distribution de denrées alimentaires et qui instaure un « DECEMBRE SOLIDAIRE »

3.1 Accroître l'offre de denrées alimentaires

- Effectuer une analyse des possibilités auprès des commerces locaux de récupération d'inventus alimentaires

- Analyser les possibilités légales de récupération des invendus commerciaux (AFSCA, principe de publicité, ...) en collaboration avec le PCS (Plan de Cohésion social)
- Etudier la possibilité de la mise en place d'une donnerie alimentaire
- Poursuivre les partenariats en cours (Tremplin, ...) et envisager de procéder à la mise en place de nouveaux partenariats

3.2 Instaurer un « DECEMBRE SOLIDAIRE »

- Mesurer les possibilités et la façon de procéder à la mise en place d'une distribution de cadeaux de Saint-Nicolas pour les enfants défavorisés via le Fonds Culture
- Etudier la possibilité de la mise en place d'un repas de fête pour les personnes défavorisées avec récupération des invendus alimentaires des commerces locaux
- Favoriser les partenariats dans ce domaine (Restos du cœur, Asbl Tremplin, ...)

4) Etre un CPAS qui se préoccupe de l'isolement des personnes âgées

4.1 Evaluer le fonctionnement de la maison communautaire

- Analyse des résultats des évaluations effectuées avec les usagers de la Maison Communautaire
- Remise en place du Comité de la Maison Communautaire afin de réfléchir à un fonctionnement efficient du service
- Adaptation du fonctionnement de la Maison communautaire en fonction des résultats de l'évaluation et des réunions du Comité de la Maison Communautaire

4.2 Informer la population et les professionnels sur l'existence et la raison d'être de la maison communautaire

- Instaurer une journée porte ouverte – découverte du projet de la maison communautaire
- Inviter les professionnels (médecins – infirmières – aides familiales, ...) et les politiques à la journée portée ouvertes et leur faire parvenir un folder de présentation

5) Etre un CPAS qui offre des solutions adéquates aux situations d'urgence en matière de logement

5.1 Rénover le logement d'urgence et mettre en place une procédure de mise à disposition

- Aménager le logement d'urgence de manière adéquate

- Meubler le logement d'urgence de façon optimale
- Créer et mettre en place une procédure de mise à disposition du logement d'urgence (qui décide, combien de temps, pour qui, ...)

5.2 Augmenter l'offre de logement de transit

- Création d'un logement de transit pour une personne dans l'ancienne gare
- Effectuer une étude des besoins en matière de logement de transit
- Effectuer les derniers travaux de « rénovation » dans le logement de transit actuel

6) Etre un CPAS qui répond aux besoins de sa population

6.1 Assurer la continuité de l'offre des repas à domicile

- Rester attentif aux besoins/régimes alimentaires de chacun
- Poursuivre la bonne distribution des repas notamment en renouvelant le parc automobile
- Continuer la collaboration avec la commune en période hivernale
- Maintenir les réunions de service afin de garder un bon déroulement de ce service

6.2 Etre attentif aux besoins des personnes âgées

- Pérenniser les activités des aînés gedinnois
- Maintenir les collaborations avec les services concernés (ADMR, SPAF, Croix-Jaune, ...)

6.3 Veiller à la mobilité de ses citoyens

- Redynamiser l'utilisation du Bus du Bonheur
- Poursuivre l'activité du service co-voiturage (publicité, recherche de chauffeurs, ...)
- Répondre aux normes de sécurité ECE R44/04 en procédant à l'achat de sièges de transport pour enfants pour le service co-voiturage et le Bus du bonheur

6.4 Etre soucieux des besoins de la jeunesse

- Remise en place d'une commission jeunesse
- Pérenniser l'activité « Place aux enfants »

7) Etre un CPAS connu et reconnu pour l'ensemble de ses missions

7.1 Améliorer l'information et la communication envers ses publics

- Création d'une page Facebook
- Accroître l'utilisation de la page Actu-Gedinne

VOLET INTERNE

1) Etre un CPAS soucieux du bien-être « matériel » de son personnel et des citoyens

1.1 Améliorer les lieux d'accueil et de travail du CPAS

- Procéder à une étude sur les possibilités de rénovation, de déménagement ou de construction des bâtiments du CPAS
- Penser des locaux d'accueil conviviaux et agréables

1.2 Améliorer l'accessibilité des bâtiments du CPAS

- Concevoir une accessibilité aux normes pour les personnes à mobilité réduite
- Penser aux possibilités de parking proche des bâtiments du CPAS
- Penser à avoir des garages couverts proche du CPAS pour les véhicules de service

2) Etre un CPAS qui souhaite renforcer la démarche synergique avec l'administration communale

2.1 Remettre en place des Comités de concertation efficaces

- Programmation annuelle des comités de concertation

2.2 Définir une programmation des synergies

- Mise en place des CODIR (Comité de Direction) communs
- Elaboration du rapport annuel sur les synergies via le canevas du Gouvernement Wallon

3) Etre un CPAS qui poursuit l'actualisation des connaissances et des compétences de son personnel en vue d'apporter les réponses les plus justes au public cible

3.1 Offrir des formations adéquates aux membres du personnel

- Répondre aux demandes de formation du personnel en lien avec leurs fonctions
- Proposer une formation adéquate pour les nouveaux membres du personnel
- Faire un canevas des formations utiles pour chaque fonction

3.2 Evaluer les compétences du personnel

- Réaliser les descriptions de fonction pour chaque poste de travail
- Remettre en place les évaluations individuelles selon la grille d'évaluation officielle
- Feedback après l'évaluation avec reconnaissance du travail et suivi si nécessaire